

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Délibération
n°2026-07/04-029

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Élections des
membres siégeant au
Conseil
d'Administration du
Centre Communal
d'Action Sociale

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6, R123-7 et suivants,
Vu la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026 procédant à l'installation du nouveau Conseil Municipal,
Vu la délibération N°2026-22/03-012 prise en séance du 22 mars 2026 et le Procès-verbal proclamant l'élection du Maire,
Vu la délibération N°2026-07/04-028 prise en séance du conseil municipal du 07 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS,

Considérant que le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) est présidé de droit par le Maire et comprend, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil municipal et des membres nommés par le Maire,

Considérant que le Conseil municipal a fixé à six le nombre de membres élus en son sein,

Considérant que les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que le scrutin est secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, des membres pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a fixé à 12 le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dont 6 membres élus au sein du conseil municipal et 6 membres extérieurs nommés par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire expose qu'à la suite des élections municipales et du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de constituer le Conseil d'Administration du CCAS.

Il explique qu'après application des règles de calcul, la répartition est la suivante :

- La liste 1 « Agissons pour Cazères » obtient 5 sièges
- La liste 2 « Mieux vivre à Cazères » obtient 1 siège.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est président de droit du conseil d'administration et ne figure pas, à ce titre, sur les listes de candidats.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De désigner les membres suivants pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'Administration du CCAS	Titulaires	Membres extérieurs
PRESIDENT	Monsieur le Maire	
Liste 1 – « Agissons pour Cazères » <i>Groupe majoritaire</i>	- Andrée ROUSSEAU - Isabelle COUZINIE - Sandrine DE LEEUW - Fabienne VALENCE - Valérie LOURDE	- Patricia GARRIGOS - Gisèle FABRE - Martine LOPEZ - Yvette FERRE - Arthur POUGET
Liste 2 « Mieux vivre à Cazères » <i>Groupe minoritaire</i>	- Alexandrine MATONDO	TRIEP-CAPDEVILLE - Paul DOUSSIN

Pour extrait conforme,
Cazères, le 08 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS